DURBUY

Le projet a été recalé par la commune. © Atelier 47/D.R

LE COLLÈGE COMMUNAL RECALE LE PROJET HÔTELIER DE MARC COUCKE

Il y a quelques semaines d'ici, nous vous présentions le tout nouveau projet de Marc Coucke à Durbuy : la construction d'un hôtel de 99 chambres à deux pas d'Adventure Valley. Le projet immobilier vient d'être recalé par la commune.

CHRISTOPHE PECQUET

Fin janvier, nous vous faisions part du dernier projet en date de Marc Coucke à Durbuy : la construction d'un complexe hôtelier d'une capacité de 99 chambres à Rome, à deux pas seulement du site d'Adventure Valley. Pour ce faire, l'entrepreneur flamand a fait appel à la société ARE³ Development (NDLR : elle possède le domaine de Hottemme situé sur les hauteurs de la commune de Durbuy). Cette dernière a mandaté le cabinet d'architectes de l'Atelier 47 (Durbuy) pour plancher sur la réalisation de ce projet.

Un projet immobilier qui vient d'être recalé par le collège de la commune de Durbuy. Fabrice Sarlet, échevin de l'aménagement du territoire, nous explique pourquoi.

L'ENDROIT N'EST PAS APPROPRIÉ

Ce tout nouvel hôtel, s'il voit le jour, prendra place au début du Chemin du Hasard ; la petite route reliant la N983 qui passe devant le site d'Adventure Valley. «Ce n'est pas le meilleur endroit pour accueillir un tel projet. Et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'infrastructure routière ne répond pas aux normes nécessaires : il faudrait pouvoir élargir la route pour accueillir le charroi des véhicules de l'hôtel et pour pouvoir y adjoindre une piste cyclo-piétonne permettant aux touristes de rallier Adventure Valley en toute sécurité. Ensuite, la zone Natura 2.000 située toute proche pose problème. En plus, le futur hôtel se situerait en zone agricole. C'est un peu tiré par les cheveux...», souligne Fabrice Sarlet, échevin de l'aménagement du territoire.

> Ce tout nouvel hôtel, s'il voit le jour, prendra place au début du Chemin du Hasard

Si la ville de Durbuy a mis son veto quant à la construction de cet hôtel, le projet n'est pas enterré pour autant... «En effet, nous avons envoyé l'avis de la commune au fonctionnaire délégué d'Arlon ainsi qu'au fonctionnaire technique de Namur pour connaître leur position. Quand ils auront fini d'analyser le dossier en profondeur, ils nous rendront leur avis. Avis qui devrait nous parvenir aux alentours du 15 avril. Sur base de leurs avis, la ville de Durbuy rendra un avis définitif», termine Fabrice Sarlet.

Affaire à suivre donc... ■

ARLON

Maisons Baijot devrait entamer la 7e phase de son projet au Waschbour

Ça y est, on entre définitivement dans la phase finale du projet urbanistique au quartier du Waschbour. Un avis d'urbanisme a été déposé, et une enquête publique va avoir lieu. On fait le point avec le promoteur.

DORIAN COLLARD

Le quartier du Waschbour à Arlon est bien connu de tous pour les nombreux projets urbanistiques dont il a fait l'objet ces dernières années. Et aujourd'hui, si nous écrivons à ce sujet, c'est sans surprise à propos d'un projet urbanistique qui est en préparation.

En effet, un avis d'urbanisme a été déposé il y a peu. C'est l'entreprise Maisons Baijot, basée à Gedinne, qui est en charge de ce projet. Damien Thiange, directeur de développement, nous en dit plus à ce sujet.

LA PHASE VII

Sur le panneau d'avis urbanistique, on retrouve les mots : « Phase VII ». Damien Thiange explique : « Oui, c'est bien le prolongement de ce qui a été fait dans le quartier du Waschbour. C'est la suite de ce qu'on a fait, et j'ai même envie de dire la fin. De mémoire, je pense que le masterplan est terminé. » Ce qui signifierait donc la fin de cet immense projet qu'a mené Maisons Baijot sur de nombreuses années.

Dans ce projet, on compte 12 zones urbanisables pour « une trentaine de maisons », et 5 pour des immeubles à appartements. Soit « quelque chose de plus petit que ce qui a déjà été fait. » Pour mener à bien ce projet, il faudra également réaliser une ouverture de voirie. Le directeur de développement détaille : « En fait, on va relier deux voiries qui sont en cul-de-sac avec une ouverture. Enfin, il y aura aussi un accès uniquement piéton qui mènera à la Rue de Bastogne. »

Concernant l'avis d'urbanisme, celui-ci est encore tout chaud ! Ainsi, une enquête publique va seulement débuter le mardi 27 février, et se terminera un mois plus tard, le 28 mars. Comme une création de voirie est d'actualité, le point passera donc à un prochain conseil communal. Quant à la demande de permis d'urbanisation, ce sera au Collège de statuer. ■

> « C'est la suite de ce qu'on a fait, et j'ai même envie de dire la fin. De mémoire, je pense que le masterplan est terminé »
>
> Damien Thiange
> DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT

Un accès uniquement piéton mènera à la Rue de Bastogne. © Roman Bihr